

Saint-Etienne, mercredi 29 avril 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La campagne de dépistage du Covid-19 se déploie dans les établissements médico-sociaux de la Loire

Le 6 avril dernier, le Ministre des Solidarités et de la Santé a annoncé la volonté du Gouvernement d'effectuer des campagnes de dépistage massif des personnes les plus vulnérables. Dans ce cadre, l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, avec le soutien du Département de la Loire et l'appui de la Préfecture de la Loire, a bâti **une stratégie de dépistage des personnes vulnérables en établissement médico-social**, et particulièrement des résidents et du personnel des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) du département. Cette programmation a été élaborée également en concertation avec le Centre hospitalier universitaire de Saint-Etienne et les équipes mobiles d'hygiène déployées sur le territoire, grâce au financement de l'ARS.

La campagne de dépistages a débuté dès le 10 avril dernier dans la Loire dans 3 établissements, identifiés comme prioritaire au vue de la situation épidémiologique dans la structure : l'EHPAD Lamartine situé à St-Etienne, l'EHPAD du Centre Hospitalier du Forez site de Montbrison et l'EHPAD de Noirétable.

A ce jour, une liste de **41 établissements médico-sociaux** a été établie dans le cadre de cette campagne. Cette liste évoluera en fonction des données épidémiologiques des établissements et du territoire. Progressivement l'ensemble des établissements du département seront inclus dans le dispositif.

Les 41 établissements sont répartis dans le département de la façon suivante :

- 21 sur l'arrondissement stéphanois,
- 10 sur l'arrondissement du forez,
- 10 sur l'arrondissement de Roanne.

Parmi eux, figurent 3 résidences autonomie sous compétence exclusive du Département et 4 structures pour personnes en situation de handicap (foyers d'accueil médicalisés, institut médico-éducatif et maison d'accueil spécialisée). Les 34 autres sont des EHPAD.

Le dépistage est en cours ou a été programmé dans les prochains jours.

Chaque établissement ayant signalé un cas confirmé est contacté. La situation est évaluée avec la direction, l'équipe médicale de la structure, l'équipe mobile d'hygiène compétente territorialement : une décision de programmation d'un dépistage est alors prise.

Le dépistage est proposé à l'ensemble des personnels de l'établissement qu'ils soient symptomatiques ou non et à au moins trois résidents identifié comme cas possible de Covid-19.

L'opportunité de tester l'ensemble des résidents est examinée au cas par cas en concertation avec les équipes médicales, l'équipe mobile d'hygiène, les médecins du CHU, notamment dans les cas où plusieurs résidents ont déjà été testés positifs. L'ensemble des résidents des EHPAD fait, en effet l'objet de mesures de protection mises en œuvre comme le confinement dans les chambres, le port du masque par les professionnels et l'application stricte des mesures barrières, depuis plus de quinze jours (période d'incubation).

Quels que soient les résultats obtenus dans le du dépistage, il l'ensemble des mesures barrières mises en œuvre dans l'établissement seront bien entendu systématiquement maintenues. L'ensemble de ces procédures est conduit dans le respect du principe du secret médical.

L'ARS et le Département de la Loire saluent l'engagement de tous les professionnels qui sont impliqués dans le déploiement de ce dispositif exceptionnel, et remercient le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et l'Assurance Maladie qui mettent à disposition des professionnels de leurs équipes pour soutenir ce dispositif.

L'enjeu essentiel de cette campagne, une fois les résultats des tests connus, est que l'établissement concerné puisse construire un plan d'actions adapté à sa situation afin de contenir, autant que possible, la propagation du virus dans son établissement. Des modalités de confinement et de protection seront identifiées et organisées dans les établissements concernés. Un accompagnement adapté sera également mis en place en fonction des résultats des tests réalisés auprès des professionnels.

A compter du 4 mai, le groupement d'intérêt public dont est membre le laboratoire public départemental d'analyses sera pleinement opérationnel pour contribuer à cette stratégie de dépistage ciblé, en lien avec un laboratoire de biologie médicale. Les laboratoires privés sont également déjà mobilisés.

Contacts presse

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

04 27 86 55 55

ars-ara-presse@ars.sante.fr

Département de la Loire

06.23.08.40.51

jean-pierre.chapuis@loire.fr